

FICHE DE DONNÉES SÉCURITAIRES DES SUBSTANCES

DANS LE CAS D'UN
ACCIDENT DE
NATURE CHIMIQUE
Appelez Chem-Tel
1-800-255-3924
24 heures sur 24
7 jours sur 7

FIVE STAR PRODUCTS, INC.

750 Commerce Drive

Fairfield, CT 06825

203-336-7900



EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 1-(800) 255-3924

La date de publication du 3 janvier 2012 remplace celle du 20 novembre 2010

SECTION I - Désignation du produit : FIVE STAR® FLUID GROUT 100, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 110, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 120, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 130, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 150, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 150 CLARIFIÉ GROUT, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 200, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 200 UW PG, FIVE STAR® SPECIAL GROUT 550, FIVE STAR® FAST SET GROUT 100, FIVE STAR® SPECIAL GROUT PA

SECTION II - Produits dangereux/Description des informations

Substances: Num. C A S ¹	OSHA ² , PEL ³	ACGIH ⁴	TLV ⁵	Autres limites :
Ciment hydraulique	65997-15-1	5 mg/m ^{3*} 15 mg/m ^{3**}	10 mg/m ^{3***}	50 MPPC

Dioxyde de silicium, silice cristalline, sable de silice, SiO₂, Numéro C.A.S. 14808-60-7

L'OSHA Occupational Safety and Health Administration (Agence pour la santé et la sécurité au travail) et PEL Permissible Exposure Limit (Limites d'exposition admissibles) : l'exposition à un environnement comportant de la silice cristalline en suspension dans l'air ne doit pas dépasser la moyenne pondérée poids-durée pendant 8 heures selon les normes de l'Administration de la sécurité et de la santé dans les mines (MSHA) portant sur la qualité de l'air en cas de présence de silice. Voir la sous-partie D, section 56.5001 : quartz cristallin respirable conformément aux limites d'exposition admissibles (PEL) - Moyenne pondérée (temps-poids) TWA = 0,1 mg/m³ et l'article 29 du Code des réglementations fédérales (CFR) 1910.1000 table Z-1-A, les substances polluantes de l'air, dont plus particulièrement le quartz cristallin respirable 10 mg/m³ / %SiO₂+2.

Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement (ACGIH) : la valeur du seuil limite (TLV) : quartz cristallin TLV-TWA = 0,05 mg/m³ (poussière respirable). Se reporter à la valeur du seuil limite et aux indices biologiques publiés en 1991-1992, voir Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement (ACGIH).

Recommandations d'autres limites : Institut national de la santé et de la sécurité professionnelle (NIOSH). Norme portant sur le degré de concentration maximale recommandée = 0,05 mg/m³ (air respirable et exempt de silice) selon un échantillon complet pour une durée de travail quotidienne maximale de 10 heures et une durée hebdomadaire de 40 heures.

*Poussière respirable **Quantité totale de poussière.

Le système de gestion des informations de santé (Health management information system, HMIS) : Santé = 1, Feu = 0, Réactivité = 1, Protection individuelle = E.

SECTION III - Particularités physiques et chimiques

Point d'ébullition (F°):	N/A	Poids spécifique (H ₂ O = 1) :	2,7
Pression de vapeur (mm Hg.) :	N/A	Point de fusion (F°):	N/A
Pression de la vapeur : (AIR = 1) : N/A		Taux d'évaporation :	Aucun

Solubilité dans l'eau: Négligeable

Odeur et aspect : Gris, blanc ou marron, particules solides finement broyées et inodores.

SECTION IV - Données concernant l'incendie et l'explosion de produits dangereux.

Faisceau lumineux : non inflammable. Seuils d'inflammabilité : LIE (limites inférieures d'explosivité) : N/A, LSE (limite supérieure d'explosivité) : N/A.

Moyens d'extinction : N/A. Techniques spéciales de lutte contre l'incendie : non applicable. Risques particuliers d'incendie et d'explosion : aucune.

SECTION V - Données sur la réactivité

Stabilité : Instable : () Stable : (X)

Conditions à éviter : N/A. Incompatibilité (substances à éviter) : acides forts; risque de décomposition et produits dérivés : inconnu. Polymérisation dangereuse : conséquence éventuelle : () conséquence improbable : (X)

SECTION VI - Données sur les risques sanitaires

Voies de pénétration : inhalation : oui Peau : oui Ingestion : oui

Risques pour la santé (graves et chroniques) : une exposition prolongée et excessive à la poussière de silice cristalline libre au dessus du seuil limite peut provoquer des cicatrices internes des poumons, de la toux et un souffle court. À terme, des lésions pulmonaires telles que la silicose peuvent être provoquées par l'inhalation de silice libre. **Grave** : le ciment humide et plus particulièrement quand il est employé dans du béton de plastique non durci, du mortier ou des suspensions peuvent déshydrater la peau et provoquer des brûlures à l'alcali. La poussière de ciment peut irriter les yeux et la partie supérieure du système respiratoire. **Chronique** : la poussière de ciment peut provoquer une inflammation des muqueuses nasales et de la cornée. **Carcinogénicité** : NTP (Programme national de toxicologie) ? Oui. « Identifié comme une substance cancérigène pour l'être humain » Monographies du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ? Oui. Règlementé par l'OSHA (l'agence américaine pour la sécurité et la santé au travail) ? Non. CIRC Groupe 1. « Le CIRC indique qu'il existe des preuves suffisantes concernant le risque carcinogène chez l'être humain dans le cas d'inhalation de la silice cristalline. Signes et symptômes d'exposition : peut provoquer de la toux, des étournelements et une irritation nasale. Peut provoquer une irritation, une déshydratation cutanée et des brûlures. Troubles de santé aggravés liés à l'exposition : maladies respiratoires. Mesures en cas d'urgence et premiers secours : placez à l'air libre. Rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Lavez soigneusement avec de l'eau les zones contaminées après toute manipulation. Le produit peut durcir au contact de l'eau. **Consultez un médecin.**

SECTION VII - Précautions à prendre pour un usage ou une manipulation sécuritaires.

Procédures à suivre dans le cas d'une fuite ou d'un déversement du produit : évitez de respirer de la poussière. Évitez de produire de la poussière supplémentaire. Aspirez ou balayez en employant des méthodes qui ne dispersent pas la poussière. Les mesures d'urgence ne sont pas nécessaires. Procédure de recyclage des déchets : la mise au rebut est possible dans une décharge ne faisant pas l'objet d'une restriction sanitaire. La manipulation et le stockage doivent faire l'objet de mesures préventives : conservez dans un endroit sec jusqu'à son usage complet afin de maintenir la propriété chimique du produit. Évitez tout contact avec la peau, les yeux. Lavez-vous soigneusement après manipulation. Autres mesures préventives : aucune.

SECTION VIII - Méthodes de contrôle

Protection des voies respiratoires : masque de protection contre la poussière. Un appareil respiratoire approuvé par les organismes OSHA, MSHA ou NIOSH. Ventilation : aspiration à la source : peut être utilisée selon les besoins. Mécanique (Général) : peut être utilisée selon les besoins. Spécial : Aucune. Autre : aucune. Gants de protection : des crèmes formant une barrière ou des gants imperméables pour la protection de la peau. Protection oculaire : des masques et des lunettes ajustés et approuvés par les organismes OSHA, MSHA ou NIOSH. Autre vêtement ou équipement de protection : vêtements imperméables pour la protection de la peau contre les brûlures. Méthodes de travail et mesures d'hygiène : lavez soigneusement la peau contaminée.

« Cette information est proposée sans aucune garantie explicite ou implicite de quelque nature que ce soit. L'information et les recommandations décrites dans ce document par la société Five Star Products, Inc. s'appuient sur des données considérées comme correctes et actualisées ».

¹ CAS : Chemical Abstracts Service, (numéro d'identification unique des substances chimiques).

² OSHA : Occupational Safety and Health Administration, (Agence pour la santé et la sécurité au travail).

³ PEL : Permissible Exposure Limit, (limites d'exposition admissibles).

⁴ ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement.

⁵ TLV : Threshold Limit Value, (valeur du seuil limite).